



Membre de la plateforme de l'Agence  
des Droits Fondamentaux de l'UE

A l'attention de Monsieur Frank Jensen  
Président d'EUROCITIES  
Square de Meeûs 1  
B-1000 Brussels  
BELGIQUE

*Objet: contribution aux journées EUROCITIES Nantes 2012*

*Contacts pour ce dossier : 00 00 6 61 98 64 03  
00 00 6 62 71 42 48*

**PJ : CD « Bretagne une région d'Europe – Partition imposée assimilation forcée »**

Nantes le 23 octobre 2012

Monsieur le Président,

Votre venue à Nantes en vue d'ouvrir les journées « Eurocities 2012 » est l'occasion pour Bretagne Réunie de vous souhaiter la bienvenue dans notre ville et espère que vous passerez un bon séjour parmi les nantaises et les nantais.

Cette initiative prise par Eurocities, sous l'auspice de la ville de Nantes, ne peut qu'être encouragée par tous ceux qui sont victimes d'un déficit de démocratie local.

Les Bretonnes et les Bretons, en France, espèrent vivement que ces journées d'échanges et de débats aboutiront à une prise de conscience et à des engagements des villes participantes, en faveur de la démocratie.

La ville de Nantes, qui accueille sur son territoire les éminents représentants des plus grandes villes d'Europe, n'est pas non plus un modèle de démocratie et peut certainement s'amender et évoluer vers un peu plus d'écoute et de compréhension des demandes de sa population.

Le cas de la ville bretonne, Nantes, est sans doute exemplaire de l'absence totale d'écoute et de dialogue qui devraient exister entre une collectivité locale et la population qui vit sur son territoire.

Première victime des conceptions nationalistes des grands élus de la République Française, la Bretagne s'est vu amputée d'un département : la Loire-Atlantique pendant la deuxième guerre mondiale. Sans aucune consultation populaire, le Régime collaborationniste de Vichy a inventé par un décret n° 2727 du 30 juin 1941 une région dite « Loire » et actuellement « Pays de la Loire », en y incluant le département de la Loire-Atlantique.

Le pouvoir central français et la ville de Nantes, refusant toujours de reconnaître l'existence de minorités nationales sur son propre territoire, s'oppose donc à la réunification administrative de la Bretagne et pratique une politique de substitution identitaire envers la population nantaise et plus particulièrement, sur ses enfants.

Ladite nouvelle région des Pays de Loire, dans laquelle la ville de Nantes à une très forte influence, en quête de visibilité et de légitimité, a donc augmenté de 160 % son budget de communication\* afin de financer des propagandes dans le but de gommer l'identité bretonne de Nantes et de la Loire-Atlantique pour imposer « l'homme nouveau » qu'elle appelle « ligérien ».

A Nantes afin d'imposer « l'homme nouveau » la ville de Nantes gomme sans cesse le mot Bretagne, détruit notre patrimoine ducal (exemple : bétonnage de 3 chapelles du XVI siècle), vide le château des Ducs de Bretagne de son passé ducal, interdit la vente de BD et de livres car « trop bretons » (sic)

occulte l'identité bretonne d'illustres nantais, pratique la censure sur ses 2 télévisions locales...etc (voir document joint « Bretagne une région d'Europe -partition imposée, assimilation forcée »).

Les Bretonnes et les Bretons ne restent pas sans réagir, notamment par la voie de leurs élus.

- Le Conseil Régional de Bretagne, par un vote du 30 juin 1997, a demandé la réunification administrative de la Bretagne. Le pouvoir central n'a même pas pris acte de la demande.
- Le Conseil général de la Loire Atlantique a voté un vœu pour organiser un débat public pour la réunification administrative de la Bretagne le 22 juin 2001. Le pouvoir central n'a même pas pris la peine de répondre.
- Le Conseil Régional de Bretagne a voté un 2<sup>ème</sup> vœu pour la réunification administrative de la Bretagne le 2 juillet 2001. Le pouvoir central a affiché le même mépris.
- Le conseil Régional de Bretagne a voté un 3<sup>ème</sup> vœu pour la réunification administrative de Bretagne le 30 juin 2003, sans aucune réaction du pouvoir central.
- Le Conseil Régional de Bretagne a voté une résolution demandant la réunification administrative de la Bretagne le 8 octobre 2004. Le pouvoir central n'a rien entendu.
- Le Conseil Régional de Bretagne a voté une motion le 24 octobre 2004 demandant dans le cadre de la réforme territoriale en France, la prise en compte du dossier de la réunification de la Bretagne. L'actuel premier Ministre Jean-Marc Ayrault, est intervenu personnellement auprès du gouvernement de l'époque pour empêcher l'évocation de la question.
- Le Conseil Régional de Bretagne a voté le 15 décembre 2008 une nouvelle motion invitant le gouvernement à lancer un projet de loi relatif à l'organisation d'une consultation populaire, sur toute la Bretagne. L'état français n'a pas entendu, ni répondu.
- Le Conseil Général du Morbihan le 7 décembre 2011 a également voté un vœu pour la réunification administrative de la Bretagne, sans aucune réaction non plus du pouvoir central français.

Tous ces vœux et motions votés parfois à l'unanimité par les assemblées d'élus n'ont jamais recueilli le moindre écho de la ville de Nantes et de l'Etat qui se vantent pourtant d'être des démocraties modernes et ce, au mépris de la dizaine de sondages favorables à la réunification faite auprès de la population. Le dernier en date de mars 2009, réalisé à la demande du gouvernement lui-même, confirme que **68% de la population directement concernée est favorable** au retour de la Loire-Atlantique dans la région administrative « Bretagne ».

Les députés Bretons à l'Assemblée nationale ont également réussi à faire voter un amendement le 21 décembre 2011 permettant l'organisation d'un référendum sur les cinq départements bretons, lors du débat sur les référendums d'initiative populaire. Le texte de loi n'a toujours pas été voté au Sénat, et semble désormais enterré par le nouveau gouvernement.

Ces dernières années :

- plus de quatre mille élus des cinq départements Bretons ont signé la « charte pour la réunification » afin d'engager le processus de réunification administrative de la Bretagne, sans faire réagir l'Etat central.
- des centaines de Conseillers municipaux ont voté, après débat, des vœux en faveur de la réunification.
- Luis Maria de PUIG, lors de sa présidence au Conseil de l'Europe, a déclaré légitime la réunification et la soutenait.
- L'UNESCO a dû à plusieurs reprises intervenir auprès du gouvernement français pour que le Val de Loire, classé au Patrimoine Mondial, ne soit plus utilisé à des fins politiques pour annexer dans son périmètre la Loire-Atlantique département breton.
- Madame Viviane REDING, Vice-présidente de la Commission Européenne, a déclaré suite au dépôt d'une plainte par les Bretonnes et Bretons auprès de la Commission qu'elle co-préside, ne pas avoir les outils nécessaires pour faire respecter les manquements de l'Etat français à l'égard des Bretons tout en reconnaissant l'existence d'une minorité bretonne en France.

Pour conclure :

Monsieur le Président,

Malgré la très forte volonté populaire nantaise et les nombreux soutiens politiques locaux affirmés depuis des décennies, la « réunification » de la Bretagne n'aboutit pas du fait de quelques élus nantais qui bloquent le dossier.

Pour Bretagne Réunie cette situation est anti-démocratique d'autant plus que la France s'affiche comme la patrie des Droits de l'Homme et que Nantes serait, à en écouter ses représentants, un modèle de démocratie.

Bretagne Réunie soumet donc ce « cas d'école » aux participants des forums des débats et des tables rondes des journées d'Eurocities qui se tiendront à Nantes du 7 novembre au 10 novembre, dans l'espoir que ceux-ci clarifient la définition du mot démocratie afin que l'ensemble des citoyens de nos villes européennes puissent vivre mieux demain.

Dans l'attente de vous lire ou mieux, de nous rencontrer lors de votre séjour à Nantes, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures et sincères salutations bretonnes, françaises et européennes.

Le Président de Bretagne Réunie

Le délégué aux relations européennes  
et membre de l'Institut Culturel de Bretagne

Jean-François LE BIHAN

Jean-Pierre LEVESQUE

Le délégué à la Plateforme de l'Agence  
des Droits Fondamentaux de l'EU

Paul LORET

\* entre 2004 et 2009 - 9,5 millions d'euros en 2004 contre 25 millions d'euros en 2009 (selon une étude très détaillée réalisée par le groupe politique d'opposition régionale des Pays de Loire)

# IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION BRETAGNE REUNIE



Membre de la plateforme de l'Agence  
des Droits Fondamentaux de l'UE

## BRETAGNE REUNIE

BP 49032  
44090 Nantes  
FRANCE  
Tél. : +33 (0)6 82 67 19 46  
Site Internet : [www.bretagne-reunie.org](http://www.bretagne-reunie.org)  
Courriel : [contact@bretagne-reunie.org](mailto:contact@bretagne-reunie.org)

Fédère 48 associations culturelles bretonnes, des entreprises, des acteurs de la société civile et des adhérents individuels (environ 1100).

But social (Art.1 des statuts) : La reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

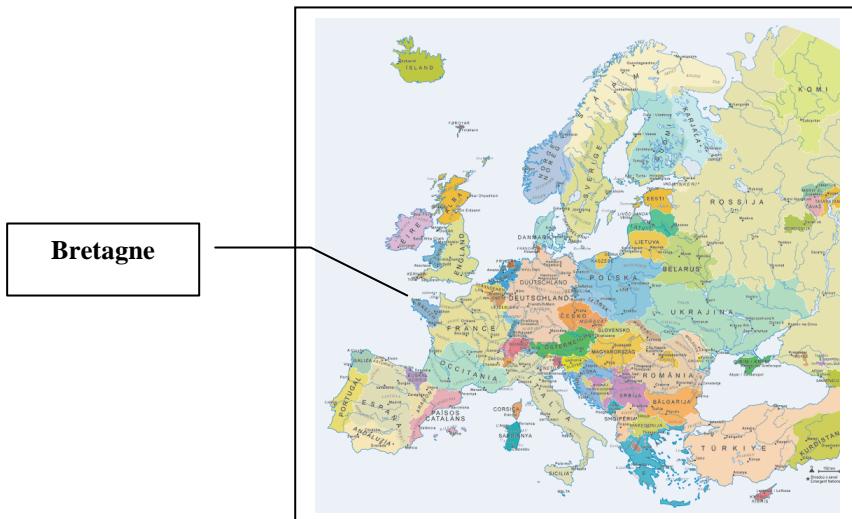
Objectif : La réunification de la Bretagne par le retour du département n°44 appelé Loire-Atlantique au sein d'une même région administrative nommée Bretagne.

En septembre 2009, Bretagne Réunie avait été reçu au Conseil de l'Europe par Luis Maria de PUIG alors Président de l'assemblée Parlementaire.

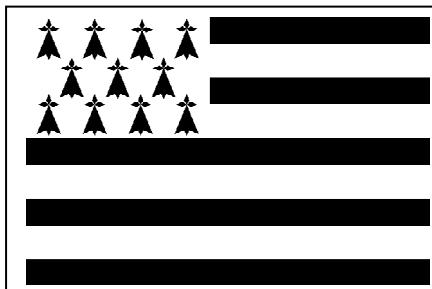


# 11 siècles d'histoire en bref...

## La Bretagne à l'Ouest de l'Europe et de la France



## Le Gwenn ha Du : drapeau de la Bretagne



*Gwenn ha du* est le nom donné au drapeau breton et signifie "Blanc et Noir". Il fut créé au siècle dernier.

Il est aujourd'hui reconnu par toutes les Bretonnes et tous les Bretons comme l'emblème fort de la Bretagne.

Il est utilisé aussi par les Bretons expatriés dans le monde comme signe de reconnaissance.

Les neuf bandes égales représentent **les 9 diocèses** de Bretagne :

- Les 4 blanches représentent ceux de Basse-Bretagne : Cornouaille, Léon, Trégor et Vannetais.
- Les 5 noires ceux de Haute-Bretagne, **Pays Nantais**, Rennais, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol.

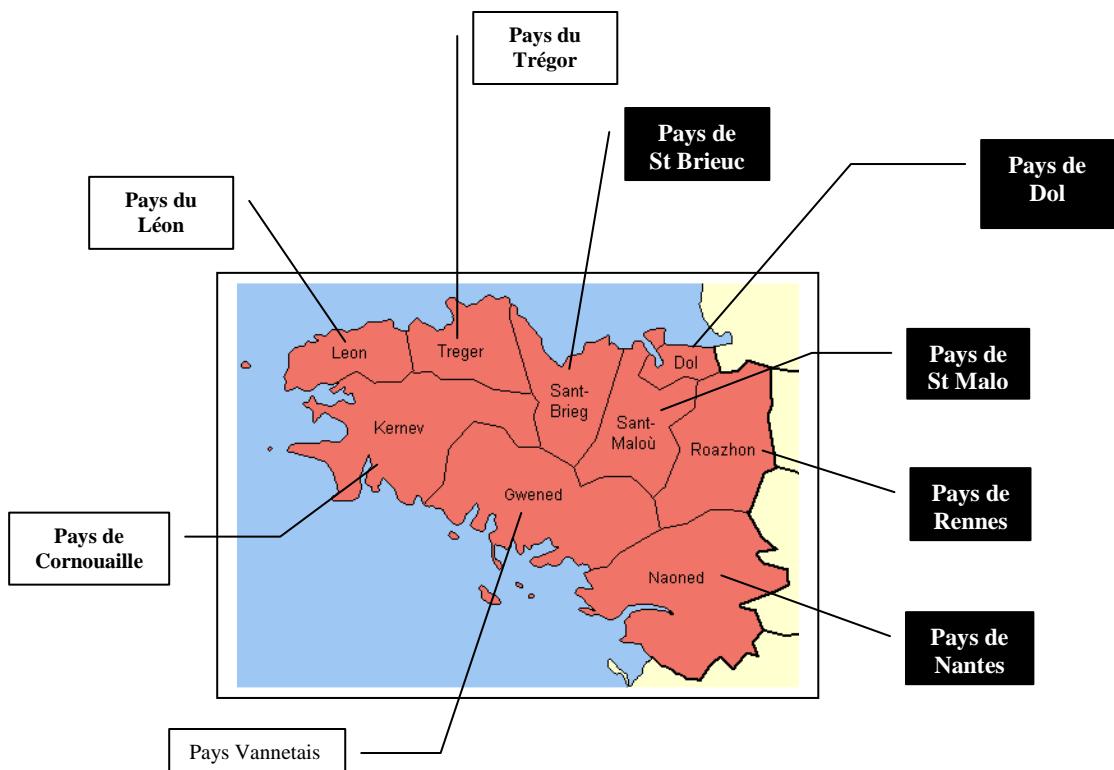
Le canton d'honneur est fait d'un champ d'hermines innombrables symbolisant le Duché de Bretagne, dont Nantes fut la « capitale ».

Ce champ est emprunté à l'étendard d'hermine plain créé en 1316 par le Duc Jean III de Bretagne.

## Les 9 diocèses de Bretagne

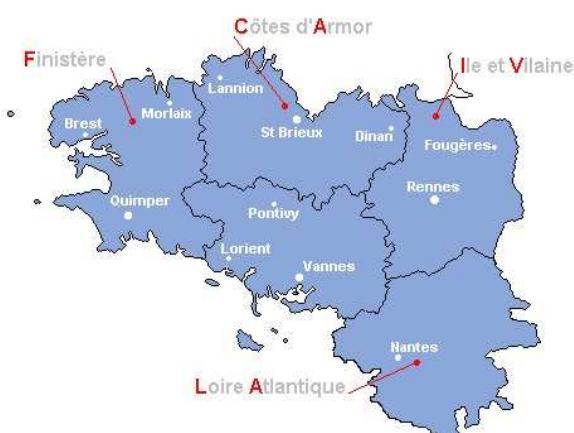
### Depuis le IXème siècle

Le territoire de la Bretagne se caractérise par une remarquable stabilité. Les frontières de la Bretagne se stabilisent vers l'an 850. D'abord un royaume sous Erispoé, reconnu au traité d'Angers (851), elle devient ensuite un duché indépendant. Après le traité d'Union de 1532, la Bretagne devient, la *Généralité de Nantes* ou le *Gouvernement Général de Bretagne*. Les limites territoriales restent inchangées et le comté de Nantes en fera toujours partie sans aucune interruption.



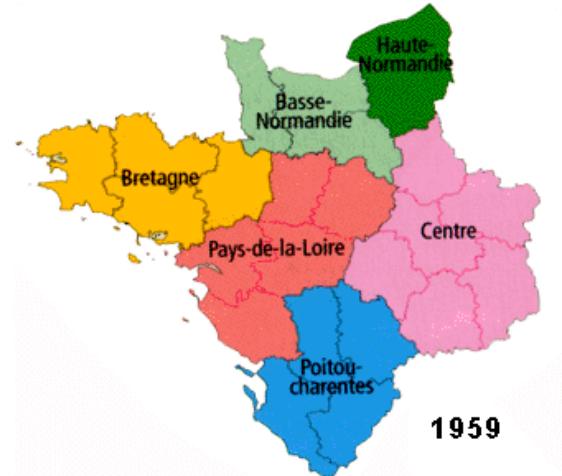
## Les révolutionnaires transforment les 9 diocèses en 5 départements

Les révolutionnaires (1789) transforment les 9 diocèses (ou pays) en cinq départements - Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan – et conservent les limites territoriales de la Bretagne dans son intégralité.



## La partition

Le décret du 30 juin 1941, promulgué par le régime de Vichy, partitionne la Bretagne.



La Bretagne est amputée de la Loire-Atlantique, département le plus industrialisé de Bretagne. Ainsi, la Bretagne est affaiblie économiquement.

Le 20 septembre 2008, à Nantes, 10000 personnes manifestent pour défendre la réunification et la diversité culturelle.



Les 2 télévisions locales nantaises financées par la ville de Nantes dont le maire était Monsieur Jean-Marc AYRAULT et Nantes-Métropole dont le Président est Monsieur Jean-Marc AYRAULT, ne diffusent aucune image et aucun commentaire sur l'évènement.